

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture compte trois divisions: Administration générale, Services généraux et Services de production et spéciaux. La Division de l'administration générale dirige les programmes qui concernent les cercles d'agriculteurs, les fermes des collectivités, le personnel et les publications. La Division des services généraux applique la loi sur l'aménagement rural et le développement agricoles (ARDA) et s'occupe de l'assurance-récolte, de l'économie agricole, des marchés et de la statistique. La Division des services de la production et des services spéciaux comprend toutes les autres sections: vulgarisation et aménagement agricoles, apiculture, industrie laitière, entomologie et produits antiparasitaires, de grandes cultures et analyse du sol, horticulture, phytopathologie, aviculture, enquête sur les sols et hygiène vétérinaire et bestiaux.

La Direction de l'aménagement et de la vulgarisation agricole, par ses dix-sept bureaux établis dans toutes les principales régions agricoles, fournit des renseignements d'ordre général aux agriculteurs. Elle met aussi à la disposition des fermiers les services de ses ingénieurs agricoles et surveille les Cercles 4-H et les programmes de défrichement entrepris par le gouvernement. Par l'entremise de ses neuf bureaux régionaux, la Direction de l'horticulture s'occupe des cultures fruitières, légumières et des cultures connexes. La Direction de l'hygiène vétérinaire et des bestiaux applique le règlement relatif à l'élevage et à la vente du bétail, fournit des services vétérinaires et assure l'inspection des marques et d'autres services d'amélioration des troupeaux laitiers à dix endroits de la province.

Sous-section 2.—Écoles, collèges d'agriculture et universités

Toutes les provinces du Centre et de l'Ouest canadiens comptent des collèges d'agriculture, affiliés aux universités, qui offrent des cours menant à des diplômes en sciences agricoles et en sciences ménagères, et à des grades postuniversitaires. Les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan ont leurs collèges de médecine vétérinaire. De plus, toutes ces provinces comptent des écoles d'agriculture ou offrent des cours abrégés qui procurent une formation de base aux jeunes gens qui se destinent à l'agriculture ou aux affaires liées à l'agriculture.

Dans les provinces Maritimes, la formation scientifique en agriculture se donne dans les collèges de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, jusqu'à la troisième année, à partir de laquelle les étudiants peuvent s'inscrire dans les collèges des autres provinces. Ces trois provinces donnent des cours abrégés et de formation professionnelle. Tous les collèges d'agriculture effectuent des recherches agricoles et s'occupent de vulgarisation.

Section 4.—Statistique de l'agriculture*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, de compiler et de publier la statistique de l'agriculture. De précieux renseignements sont obtenus lors des recensements du Canada, au moyen d'enquêtes partielles postales et à partir des données administratives relatives à l'activité du gouvernement. Certaines données du Recensement de l'agriculture figurent à la section 5 du présent chapitre, pp. 560-567.

Le Bureau recueille et publie également des statistiques primaires et secondaires de l'agriculture mensuellement et annuellement. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par bouche, la vente des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère fédéral de l'Agriculture, de divers services provinciaux et celle d'organismes comme la

* Revu par la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.